SIVS AMURE – SANSAIS – SAINT-GEORGES-DE-REX
79270 SANSAIS

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 04 JUILLET 2016

Présents : Marcel MOINARD, Marie-Thérèse CHAUVINEAU, Jean-François GONZALEZ, Alain LIAIGRE, Philippe PELLOQUIN, GEANT Thierry, Lydiane COMINET, DENIS Christiane, Maryline GOUPIL

Absents excusés : Rabah LAICHOUR, Francette HERAULT, Françoise MATHE

Pouvoirs : Francette HERAULT à Marcel MOINARD

Françoise MATHÉ à Jean-François GONZALEZ

Secrétaire de séance : Maïté CHAUVINEAU.

Validation du livret et de la fiche « bonne conduite »

Monsieur le Président présente le livret de bonne conduite et sa fiche de liaison au comité syndical.
Ce livret a été travaillé et approuvé en comité de pilotage avec les enseignantes et les délégués des parents d'élèves.
Ce livret sera mis en place pour la rentrée scolaire de septembre 2016.
Il se compose :

- ✓ d'une « **Charte de bonne conduite de l'enfant** », définissant les devoirs et obligations à respecter par l'enfant,
- ✓ d'un « **Règlement de bonne conduite de l'enfant** », fixant les différentes sanctions encourues en cas de non-respect d'une des règles de la charte,
- ✓ d'un « **Acte d'engagement de bonne conduite de l'enfant** », stipulant les responsabilités respectives de l'enfant et des parents, cosigné par les deux parties.

Les objectifs visés par ce dispositif sont :

- ✓ responsabiliser l'enfant sur son attitude,
- ✓ le sensibiliser aux principes fondamentaux de la vie en collectivité et au respect des autres,
- ✓ informer les parents sur l'attitude de leur enfant dans le cadre de ces services.

La fiche de liaison quant à elle facilite le dialogue entre le personnel SIVS et les familles. Elle est complétée par le personnel SIVS et permet aux parents d'avoir connaissance des écarts de conduite de leur enfant.

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité ce livret de Bonne Conduite et sa fiche de liaison et autorise sa distribution auprès des enfants à la rentrée de septembre.

Tarif PEDT année scolaire 2016-2017

Suite à la réunion du comité de pilotage du 24 mai 2016 à Amuré où il avait été proposé d'augmenter le tarif du PEDT et de le passer à 1,70€, Monsieur le Président propose ce nouveau tarif au comité syndical.
Après en avoir délibéré, le comité syndical

- **DECIDE**, la participation de 1,70€ par mois et par enfant présent à partir de 15h45 pour les activités périscolaires de Sansais et de Saint-Georges de Rex.

Les activités périscolaires de l'école de La Gorre sont gratuites pour les parents.

Mise à disposition de l'adjoint administratif
Monsieur le Président informe le comité syndical que le contrat de Madame ROBERT Gaëta, adjoint administratif prend fin le 7 septembre 2016.
Monsieur le Président propose au comité syndical de ne pas renouveler son contrat, mais que la commune d'Amuré, où Madame ROBERT est adjoint administratif, la mette à disposition du SIVS pour une durée de 4 heures hebdomadaires à compter du 8 septembre jusqu'au 31 août 2019.
Le comité syndical accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion.

Gestion des produits d'entretien
La gestion des produits d'entretien est actuellement gérée par le SIVS.
Pour plus de simplicité, il est décidé qu'à partir du 1er janvier 2017, chaque commune reprendra la gestion des produits d'entretien pour son école.
La somme imputée à cet article sera déduite des participations de chaque commune.

Gestion des ressources humaines
Suite aux différents problèmes de violences physiques envers le personnel du SIVS, une cellule spéciale en cas de graves conflits sera mise en place.
Le comité syndical pourra se réunir en réunion extraordinaire.
Pour toutes violences physiques d'un enfant envers le personnel, une exclusion définitive de leur enfant sera signifiée aux parents
Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité.

Planning du personnel
Monsieur le Président présente le planning du personnel pour l'année 2016/2017

Accueil de loisirs du mercredi après midi
Afin de répondre aux attentes des familles concernant l'accueil du mercredi après-midi, le SIVS a retenu pour différentes raisons l'accueil de loisirs de Bessines.
Les enfants pourront prendre leur repas à la cantine de Sansais (coût du repas : 3€) puis seront emmenés à Bessines. Le transport sera pris en charge financièrement par le SIVS et assuré en minibus.

Budget cantine
Le budget de la cantine sur les 6 premiers mois de l'année est déficitaire de 600€. Ceci peut se justifier avec les absences des enfants en raison de maladie. En effet, il est possible d'annuler les repas que 8 jours avant maximum.

Réunions
La prochaine réunion du comité de pilotage est fixée le 13 septembre à 19 heures
La prochaine réunion du SIVS est fixée au 29 août à 19 heures

Fin de la réunion à 21 heures